



**ASSOCIATION NAUTIQUE  
HAUTAISE**  
 Association de loi 1901 \* Affiliée à la FFV \* Agréée DDJS  
 Cale Sud  
 50590 HAUTEVILLE SUR MER  
 TEL : 02 33 47 58 37  
 Courriel : [info@anh-asso.fr](mailto:info@anh-asso.fr)  
 Site : [anh-asso.fr](http://anh-asso.fr)

**FICHE D'INSCRIPTION STAGES 2019**

**Les stages ne sont pas remboursés en cas de mauvaises conditions météorologiques.**

STAGES	
Série	Dates
KL 10.5 / New-cat / Topaz 14 / Topaz 16 / char à voile	Merci de mentionner « stage 1 » ou « stage 2 »

**STAGIAIRE**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Date de Naissance :     /     /

**Email :** \_\_\_\_\_

Adresse de vacances et téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse habituelle et téléphone : \_\_\_\_\_

Personne à joindre en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

**AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ autorise mon enfant :  
 -à repartir par ses propres moyens à la fin de chaque séances.....OUI   NON  
 (Rayer la mention inutile)

**DECHARGE MEDICALE**

J'autorise les médecins à faire pratiquer sur mon enfant, ou sur moi-même, tous les soins médicaux ou chirurgicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient indispensables.  
 La responsabilité des organisateurs ne s'étend pas en dehors des activités proposées par l'école.  
**Signature :** \_\_\_\_\_

**ATTESTATION DE NATATION et APTITUDE**

J'atteste que .....a

moins de 16 ans : est apte à s'immerger et nager 25 mètres.  
 plus de 16 ans : est apte à s'immerger et nager 50 mètres.

**RESERVATION DE COMBINAISON (voile seulement)**  
**Tarif 12€ pour la durée d'un stage**

Oui		Non	
-----	--	-----	--

## ORGANISATION DES STAGES VOILE

- La prise en charge des stagiaires commence à l'heure indiquée sur le planning fourni à l'inscription, il en est de même pour l'heure de fin de stage.
- A compter de 2019 les stages ont une durée **de deux heures** ; afin d'optimiser le temps sur l'eau les stagiaires n'ont plus ni à préparer le matériel, ni à le ranger.
- Le nombre maximum de stagiaires par série est de 8.
- Le nombre maximal de bateaux par série est de 4.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas la pratique dans des conditions de sécurité suffisante:
  - o Première séance : séance à terre, soit une séance théorique en salle
  - o Deuxième séance : séance reportée ou seconde séance théorique.
  - o Troisième séance : annulée non remplacée et non reportée.
  - o Au-delà : solution spécifique.

## ORGANISATION DES STAGES CHAR A VOILE

- Les stages de 3 jours sont repartis sur les 4 jours proposés, à l'initiative du moniteur au regard des conditions météorologiques à venir.

Une assurance complémentaire est proposée par la fédération française de voile.				
BONUS SANTE	DECES	INVALIDITE (pour 100% d'IPP)	IJ	Cotisation annuelle
500 <sup>e</sup> (*)		31000 <sup>e</sup> (*)		10 <sup>e</sup>
	31000 <sup>e</sup>	62000 <sup>e</sup>		12 <sup>e</sup>
1500 <sup>e</sup>	31000 <sup>e</sup>	62000 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup> /jour	71 <sup>e</sup>
	62000 <sup>e</sup>	124000 <sup>e</sup>		24 <sup>e</sup>
1500 <sup>e</sup>	80000 <sup>e</sup>	160000 <sup>e</sup>		50 <sup>e</sup>

(\*) Formule réservée aux mineurs de moins de 12 ans. Ces formules ne peuvent être souscrites par des licenciés âgés de 70 ans et plus.  
Renseignements à l'accueil de l'association ou auprès de la ligue Normandie au 02.35.21.38.88

Le président



- J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.
- CONDITIONS DE RESERVATION : 40% d'arrhes
- Je présente un certificat de non contre indication à la pratique sportive (voile seulement).**

**SIGNATURE**